

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 26 mars 2024

Lieu : Salle d'animation de Frasne – 20h00.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Absente	
Boujailles	Richard Ielsch	Pouvoir à Fabrice Picard		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	Pouvoir à D. Jeannin	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X			Yannick Vuitteuz	X
	Eric Liégeon	X		Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X
Dompierre les tilleuls	Michel Beauque	X	Pierre Nicod		X	

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

Le Quorum étant atteint, Mr le Président ouvre la séance et présente Madame Khayra BOUDERBALI nouvelle directrice générale des services de la CFD. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 février 2024

Mr le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, qu'en l'absence d'un agent au secrétariat, un retard est à constater dans la rédaction des comptes-rendus. Les comptes-rendus non rédigés seront élaborés prochainement.

2) - DECHETS

2.1. Étude du budget

Mr le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que l'objectif de cette réunion est de présenter les éléments des budgets annexes qui feront l'objet d'un vote en séance du 9 avril 2024.

Mr le Président présente et commente le compte administratif 2023 et le budget primitif déchets 2024 qui seront votés le 9 avril prochain.

Investissement	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00
Résultat investissement	0.00	0.00	0.00

Fonctionnement	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	734 655.00	751 668.01	830 281.01
Recettes	734 655.00	686 835.76	830 281.01
Résultat fonctionnement	0.00	- 64832.25	0.00
Résultat global	0.00	- 64832.25	0.00

Mr le Président explique que les 64 554,59 euros de déficit reporté sur le budget 2024 s'expliquent par des rattachements qui n'ont pas été effectués en fin d'année 2023.

3) - ZAE

3.1. Étude du budget

Monsieur Michel Beauque présente et commente le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 ZAE qui seront votés le 9 avril prochain.

Investissement	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	1 434 822.00	1 434 822.00	684 590.15
Recettes	1 434 822.00	1 434 822.00	684 590.15
Résultat investissement	0.00	0.00	0.00

Fonctionnement	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	989 413.15	914 291.77	1 095 232.77
Recettes	989 413.15	871 649.15	1 095 232.77
Résultat fonctionnement	00.00	- 42 642.62	0.00
Résultat global	00.00	- 42 642.62	0.00

Mr le Président explique que les 42 642.62 euros de déficit constaté en 2023 correspondent à la prévision de vente de deux lots qui ne s'est pas réalisée sur 2023.

L'opération va prochainement se terminer avec deux parcelles réservées et une dernière parcelle de 15 ares qui sera rachetée par la CFD (budget général).

4) - EAU ET ASSAINISSEMENT

4.1. Etude des budgets

Mr Eric Liégon, Vice-Président en charge des compétences eau et assainissement, présente et commente les comptes administratifs 2023 et les budgets primitifs 2024 qui seront votés le 9 avril prochain.

4.1.1 Budget annexe Eau potable : présentation, analyse financière, réflexion sur évolution des tarifs

Investissement	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	1 942 671,00 €	791 019,10 €	2 290 299,71 €
Cellule technique	70 540,25 €	35 172,50 €	32 000,00 €
Transport + Distribution	1 349 000,00 €	571 908,78 €	1 103 000,00 €
Capital des 18 emprunts transférés	157 090,00 €	135 990,17 €	159 250,00 €
Stations de pompage	303 000,00 €	30 078,90 €	427 000,00 €
Ecritures d'ordre <i>(ne donnant pas lieu à décaissement)</i>	60 000,00 €	14 828,00 €	60 000,00 €
Report antérieur	3 040,75 €	3 040,75 €	509 049,71 €
Recettes	1 942 671,00 €	281 969,39 €	2 290 299,71 €
Transport	336 000,50 €	- €	352 050,50 €
Station de Pompage	5 000,00 €	- €	30 103,00 €
Emprunts	601 700,00 €	1 624,31 €	601 700,00 €
Ecritures d'ordre <i>(ne donnant pas lieu à encaissement)</i>	310 000,00 €	221 764,33 €	310 000,00 €
Affectation du résultat	58 580,75 €	58 580,75 €	678 549,71 €
Report antérieur		- €	- €
Virement de la section d'exploitation	631 389,75 €	- €	317 896,50 €
Résultat d'investissement	0,00 €	-509 049,71 €	0,00 €

Exploitation	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	1 633 216,00 €	782 184,87 €	1 417 505,50 €
Fonctionnement de la cellule technique	212 470,25 €	228 622,08 €	261 470,00 €
Transport - Distribution	294 947,00 €	197 975,03 €	332 730,00 €
Stations de pompage	119 500,00 €	91 331,36 €	127 100,00 €
Intérêts 18 emprunts transférés	62 900,00 €	42 803,70 €	66 300,00 €
ICNE	9,00 €	-486,63 €	9,00 €
Divers	2 000,00 €	175,00 €	2 000,00 €
Ecritures d'ordre <i>(ne donnant pas lieu à décaissement)</i>	310 000,00 €	221 764,33 €	310 000,00 €
Virement à la section d'investissement	631 389,75 €	0,00 €	317 896,50 €
Recettes	2 105 636,00 €	2 109 010,89 €	1 700 076,31 €
Transport - Distribution	859 645,06 €	908 265,39 €	991 000,00 €
Emprunt mixte eau-assainissement de Bulle	650,00 €	576,56 €	800,00 €
Ecritures d'ordre <i>(ne donnant pas lieu à encaissement)</i>	60 000,00 €	14 828,00 €	60 000,00 €
Report antérieur	1 185 340,94 €	1 185 340,94 €	648 276,31 €
Résultat d'exploitation	472 420,00 €	1 326 826,02 €	282 570,81 €
RESULTAT GLOBAL	472 420,00 €	817 776,31 €	282 570,81 €

Mr le Président présente le ratio de la capacité d'autofinancement nette 2020 - 2025 qui indique la capacité à financer les dépenses d'investissement grâce aux ressources propres et après remboursement de la dette. C'est au vu de cet indicateur que les établissements bancaires accordent des prêts.

Les résultats démontrent qu'à défaut d'une augmentation de la recette d'exploitation, la CAF nette va se détériorer au fil des années, avec pour conséquence la difficulté à recourir à l'emprunt et donc à réaliser des travaux nécessaires au renouvellement des installations.

Mr le Président précise que les volumes consommés sont stagnants mais il faut prendre en compte l'arrivée de nouveaux habitants. Par ailleurs très peu d'impayés sont constatés.

Après discussions, le conseil communautaire est favorable à l'augmentation des tarifs de la redevance de 0.10 € HT / m³ soit 1.23 € HT le m³.

4.1.2 Budget annexe Assainissement

Investissement	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	2 094 041,00 €	871 728,78 €	2 833 966,16 €
Cellule technique	1 000,00 €	- €	9 000,00 €
Collecteurs - Bassin d'orage	763 699,15 €	161 800,06 €	785 000,00 €
Station d'épuration	422 500,00 €	38 788,30 €	1 189 000,00 €
Capital des emprunts	366 586,00 €	363 608,57 €	369 666,00 €
Ecritures d'ordre (ne donnant pas lieu à décaissement)	296 000,00 €	63 276,00 €	296 000,00 €
Report antérieur	244 255,85 €	244 255,85 €	185 300,16 €
Recettes	2 094 041,00 €	686 428,62 €	2 833 966,16 €
Collecteur - Bassin d'orage	111 500,00 €	0,00 €	53 644,00 €
Emprunt	375 000,00 €	- €	375 000,00 €
Ecritures d'ordre (ne donnant pas lieu à encaissement)	582 000,00 €	386 172,77 €	582 000,00 €
Affectation du résultat pour couverture déficit investissement	300 255,85 €	300 255,85 €	301 139,16 €
Report antérieur	- €	- €	
Virement de la section d'exploitation	725 285,15 €	- €	1 522 183,00 €
Résultat d'investissement	0,00 €	-185 300,16 €	0,00 €

Exploitation	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Dépenses	2 211 189,00 €	948 169,24 €	3 040 935,00 €
Fonctionnement de la cellule technique (2,85 ETP)	176 370,85 €	103 796,05 €	210 100,00 €
Collecteurs + Bassins d'orage + PR	339 520,00 €	171 536,66 €	314 441,00 €
Station d'épuration	314 331,00 €	236 153,27 €	333 001,00 €
Assainissement non collectif	25 000,00 €	1 760,00 €	30 000,00 €
Intérêts emprunts transférés	48 682,00 €	48 750,49 €	49 210,00 €
Ecritures d'ordre (ne donnant pas lieu à décaissement)	582 000,00 €	386 172,77 €	582 000,00 €
Virement à la section d'investissement	725 285,15 €	0,00 €	1 522 183,00 €
Recettes	2 968 689,00 €	2 432 071,50 €	3 578 163,10 €
Cellule technique	25 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Collecteurs + Bassin d'orage	1 496 013,96 €	1 242 790,19 €	1 542 000,00 €
Station d'épuration	22 759,00 €	24 589,27 €	519 400,00 €
Assainissement non collectif	27 500,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Subvention du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecritures d'ordre (ne donnant pas lieu à encaissement)	296 000,00 €	63 276,00 €	296 000,00 €
Report antérieur	1 101 416,04 €	1 101 416,04 €	1 182 763,10 €
Résultat d'exploitation	757 500,00 €	1 483 902,26 €	537 228,10 €
RESULTAT GLOBAL	757 500,00 €	1 298 602,10 €	537 228,10 €

Mr le Président précise qu'un courrier sera adressé aux administrés afin de les informer de l'obligation de déclaration des récupérateurs d'eau.

4.2. Adhésion au SATE

Adhésion au SATE du département

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la collectivité doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Délibération n° 18 : Sur proposition de Mr le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,**
- **Décide de solliciter, pour 2024, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'eau,**
- **Dit que les crédits sont ouverts, au budget 2024, pour une enveloppe de 1 948.50 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,**
- **Autorise le Président à signer, au nom de la Communauté de communes, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.**

5) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs : rencontre du 11 mars 2024 et conseil d'administration du 18 mars 2024

Le 11 mars, le Président de l'Office de Tourisme, Sébastien Populaire, Julien VRIGNON, directeur, et Aurélie ROY, directrice-adjointe ont rencontré Christian VALLET, Rémi DEBOIS en présence de deux agents de la CCFD.

L'objectif était de faire un point sur les sujets liés à la délégation de compétence Office de Tourisme par la CCFD, les projets 2024 de l'OTPHD et de la CCFD en matière de tourisme, et enfin être à l'écoute sur de potentiels besoins.

La CCFD a exprimé son besoin de renforcer le partenariat entre l'office de tourisme et le Point Information touristique Frasne Drugeon, dans le cadre du déploiement du schéma d'accueil et d'information de l'office de tourisme.

Un conseil d'administration de l'office du tourisme a eu lieu le 18 mars pour évoquer :

- La position de l'office de tourisme et de la Fédération Commerce et Artisanat du Grand Pontarlier suite à l'annonce des travaux de la RN57 à La Cluse et Mijoux.
- La désignation de Madame Aurélie ROY en qualité de directrice de l'office de tourisme suite à la démission de Mr Julien VRIGNON
- L'avenant à la convention cadre 2023 avec la CCA800
- Les orientations budgétaires 2024
- La commercialisation des hébergements et activités
- Les projets d'aménagement des bureaux d'information touristique de Mouthe et Pontarlier
- L'Assemblée générale de l'office de tourisme aura lieu le lundi 17 juin à 18H30.

6) - PROJETS & CONTRATS

6.1. Formalisation d'un groupe de travail dédié à la transition écologique

Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, l'Etat a dernièrement rappelé le rôle central joué par les collectivités dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Parallèlement, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a donné une nouvelle impulsion aux Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), ils deviennent des Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique. Une nouvelle ambition est portée par ces CRTE. Il s'agit désormais d'apporter une réponse collective plus rapide aux impacts croissants du changement climatique, dans un cadre coordonné de planification écologique. Il convient donc de faire évoluer le CRTE Frasne-Druegeon approuvé pour la période 2022-2026 (Délibération 2021-11-127).

Ainsi, dans l'objectif de préciser la vision prospective du territoire et d'accompagner les projets communaux dans une trajectoire de transition écologique (trajectoire facilitante pour l'obtention de fonds), il est proposé de créer un groupe de travail dédié à la transition écologique. Ce groupe sera piloté par Philippe Alpy. Les travaux du groupe seront menés en étroite collaboration avec les services de l'Etat et l'ADEME. Les élus intéressés ont été invités à s'inscrire afin de participer aux travaux du groupe de travail.

7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h00

Le Secrétaire de Séance,

Fabrice Picard

Le Président,

Christian Vallet